



Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations en matière de développement et d'environnement

Vol. 9 No. 34

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Lundi 13 Novembre 1995

LES FAITS MARQUANTS DE LA BIOCDP-2 JOURNEES DU 10 et 11 NOVEMBRE 1995

Les délégués à la seconde session de la Conférence des Parties (CdP-2) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se retrouvent, les 11 et 12 novembre, pour les 5ème et 6ème journées de cette conférence de deux semaines. La Commission d'Ensemble se réunit toute la journée du vendredi et, de nouveau, le samedi matin; elle se pencha, entre autres, sur l'accès aux ressources génétiques, les droits de propriété intellectuelle et les ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture. Quatre groupes de contact devaient, par ailleurs, tenir leurs réunions.

COMMISSION D'ENSEMBLE

BIODIVERSITE MARINE ET CÔTIÈRES:

GREEPEACE INTERNATIONAL appela à une revue du code de conduite de la FAO pour la pêche. La COLOMBIE plaida en faveur d'un soutien aux initiatives internationales ayant trait à la CDB. La GRECE, l'IRAN et Le Royaume-Uni apportèrent leur appui au Panel *ad hoc* d'experts techniques et suggéra les éléments de son mandat. L'INDE déclara que l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT), a favorisé les questions liées à la mer et au littoral au détriment d'autres sujets aussi importants.

La SUEDE appela la CdP à accorder une attention à la bioprospection en haute mer. SAINTE LUCIE déclara que les vues de la CdP ne devaient pas être imposées à d'autres organisations compétentes. Le JAPON affirma qu'on ne devait pas critiquer tous les systèmes de compensation en matière de pêche. L'UNESCO nota que le Comité Océanographique Intergouvernemental (COI) pouvait fournir des avis techniques à la CdP, à travers l'OSASTT. La FAO parla de son code de conduite pour des pratiques responsables en matière de pêche. L'ASIAN WETLAND BUREAU suggéra à la CdP de tirer des enseignements de l'expérience de la Convention de Ramsar. BIONET soutint l'examen de la sur-capitalisation des flottes de pêche. MONACO souligna la nécessité de reconnaître le travail des organes régionaux. Les Philippines apportèrent leur soutien à la protestation de l'Alliance des Petits Etats Insulaires en voie de Développement, contre les essais nucléaires.

ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES: Le Secrétariat introduisit le document (UNEP/CBD/COP/2/13) concernant les ressources génétiques (RG). La COLOMBIE suggéra une coordination avec l'OMC et la FAO. L'UE soutint une approche multilatérale ainsi que les actions de la FAO dans le domaine des ressources génétiques végétales.

L'INDONESIE, appuyé, plus tard, par la SUEDE, la MALAISIE, l'INDE et la SYRIE, déclara que le génome humain ne doit pas être considéré comme une ressource à accéder. Le MALAWI appela à un protocole sur les ressources génétique. Les G-77/CHINE déclarèrent que la CdP doit insister sur le

consentement éclairé préalable. La MALAISIE déclara que les législations sur l'accès devaient être étendues aux ressources biochimiques. L'INDE déclara que les produits biochimiques faisaient parties des ressources génétiques.

L'AUSTRALIE déclara que la CdP devait traiter des communautés indigènes et des produits biochimiques. L'ARGENTINE souligna les synergies avec le système de commerce multilatéral. Le Délégué des ILES SALOMON, soutenu par la suite par la PAPAÛASIE NOUVELLE GUINÉE, plaida pour un protocole sur les droits en matière de génome humain et appela la CdP de demander à la Court Internationale de Justice si ce qui a trait à l'homme était susceptible d'être breveté.

L'organisation INDIGENOUS PEOPLES' BIODIVERSITY NETWORK appela à un moratoire sur l'accès. Le THIRD WORLD NETWORK fit objection à l'idée de breveter les formes de vies. Le CANADA mit l'accent sur des approches pilotes plutôt que sur les modèles de lois, en matière d'accès. Le DANEMARK soutint l'appel lancé au Secrétariat pour l'étude des législations disponibles. Le RESEAU DES ONG ALLEMANDES suggéra que les bénéficiaires assurent un suivi aux importations de R.G.

PROGRAMME DE TRAVAIL A MOYEN TERME:

L'UE déclara que la CdP devait examiner le papier du Secrétariat lors de la CdP-3. L'AUSTRALIE affirma que ses priorités étaient le savoir indigène, l'accès aux ressources génétiques et les mesures d'encouragement. Le DANEMARK déclara que le programme de travail, dans son aspect concernant le Panel Intergouvernemental sur les Forêts, avait besoin d'être ajusté. Le CANADA déclara que la biodiversité terrestre était un sujet approprié pour la CdP-4. Le représentant suggéra au Secrétariat de se doter d'un coordinateur pour les questions liées aux populations indigènes. L'organisation INDIGENOUS PEOPLES' BIODIVERSITY NETWORK et le Secrétariat Exécutif accueillirent favorablement cette suggestion Canadienne.

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE: Le Secrétariat introduisit son rapport (UNEP/CBD/COP/2/17) sur les DPI et sur l'accès et le transfert des technologies utilisatrices des ressources génétiques. L'INDONESIE appuya l'étude d'impact des TRIPS sur l'utilisation durable de la biodiversité. L'UE nota l'importance d'assurer une coordination entre les TRIPS et la CDB. La REPUBLIQUE DE COREE appela à l'identification de la biotechnologie dans le domaine publique. La NORVEGE appela à l'analyse des éléments qui entravent et de ceux qui favorisent le transfert technologique en la matière.

Le PEROU plaida pour un code normatif pour les DPI. Les Philippines appelèrent la CdP d'affirmer la primauté de CDB sur les questions pertinentes de l'OMC. L'INDE nota que le papier traite uniquement de la biotechnologie. La représentante appela à une disposition intérimaire stipulant que les licences d'application englobent la nécessité d'indiquer la source de la connaissance. L'ARGENTINE proposa l'identification des possibilités de changement dans les règles du commerce multilatéral. L'AUSTRALIE soutint l'élaboration d'études de cas sur le rôle des DPI dans le transfert technologique.

La BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANISATION (BIO) fit part de son intérêt de collaborer avec le Secrétariat pour

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* a été rédigé et édité par Désirée McGraw <D.M.Mcgraw@lse.ac.uk>, Daniel Putterman Ph.D. <dputterman@igc.apc.org>, Lynn Wagner <grund@chaph.usc.edu>, et Steve Wise <swise@igc.apc.org>. Directeur de la publication, Langston James Goree VI "Kimo" <kimo@pipeline.com>. Traduction Française par Mongi Gadhoun <gad@Tunisia.EU.net>. Un financement spécifique à la couverture de cette conférence a été accordé par le Directorat Norvégien du Management de la Nature, le Ministère des Affaires Etrangères de Suède, le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et par l'ACCT pour la Version Française. Les donations de soutien du *Bulletin* sont fournies par l'Institut International du Développement Durable <iisd@web.apc.org>, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et les Pew Charitable Trusts par le biais de la Pew Global Stewardship Initiative. Des appuis financiers ont été accordés en 1995 par le Royaume-Uni, la Suisse, le GTZ, la FAO et la Banque Mondiale. Durant la Conférence, les auteurs peuvent être contactés au Hilton Garden Tower, Chambre 1012 (tel: +62 21 570 3600) et à leurs adresses électroniques. L'IIDD peut être contacté par courrier au: 161 Portage Ave. East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada, par tel. au: +1-204-958-7700 et par fax au: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IIDD et des autres donateurs. Des Extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* &

de l'Institut International du Développement Durable <iisd@web.apc.org>, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et les Pew Charitable Trusts par le biais de la *Pewnkages*, au <http://www.iisd.ca/linkages/> sur Internet. Pour de plus amples

la mise en oeuvre de la CDB dans le domaine du transfert technologique. Les USA déclarèrent qu'un système de brevet efficace pourra assurer la promotion de la croissance dans tous les domaines technologiques. Le développement de matériaux nouveaux et non évidents à partir du corps humain, permettra d'améliorer les conditions humaines. Le Japon suggéra d'établir une coopération internationale avec des lois pour la protection des DPI.

COOPERATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS:

Le Secrétariat introduisit le document (UNEP/CBD/COP/2/Inf.2). L'AUSTRALIE déclara que la CDB devait maintenir son rôle leader. L'UE proposa une coopération sur le financement sur la base des priorités de la CdP-1. L'ARGENTINE, le JAPON, la NOUVELLE ZELANDE et le PEROU appelèrent à une coopération avec la CITES et la Convention de Ramsar. Le représentant de la CONVENTION DE RAMSAR déclara que la CdP pouvait inviter d'autre Convention à prendre part aux consultations.

Le MAROC, appuyé par la suite par le Burundi, proposa la tenu d'un atelier pour l'éclaircissement et l'harmonisation les points communs dans les conventions ayant rapport avec la biodiversité. L'UE encouragea l'établissement d'une étroite coopération entre les Secrétariats des conventions ayant trait à la biodiversité. L'organisation AFRICA RESOURCES TRUST encouragea les mécanismes de redéploiement et de financement à faciliter la mise en oeuvre des accords tels que la CITES.

Le BOTSWANA, après avoir noté que son soutien à la CDB se basait surtout, sur les dispositions relatives à l'utilisation durable et à la souveraineté sur les ressources naturelles, mit en garde contre "une prise en otage de la CDB par conservationnistes". Le délégué de BIOFORUM 95 exprima son rejet de l'idée que des étrangers viendraient donner des brevets aux formes de vie et au savoir indigène. CUBA apporta son appui à l'appel de la Jamaïque pour l'établissement d'une coopération dans les Caraïbes.

La TANZANIE mit l'accent sur l'importance des effets multiplicateurs des accords ayant trait au sujet, pour la mise en oeuvre de la CDB. L'UNESCO exprima son souhait de participer dans les groupes de travail pertinents désignés par la CdP.

LE SYSTEME MONDIALE, DE LA FAO, EN MATIERE DE RESSOURCES GENETIQUES POUR

L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: Le Secrétariat introduisit les documents qui s'y rapportent à ce point. Le Dr BELIVAR, Président du Comité Intergouvernemental de la FAO, sur les Ressources Génétiques végétales, donna un aperçu sur les efforts du CI, en notant que la récente réunion a réaffirmé, unanimement, la souveraineté sur les ressources génétiques et les droits des agriculteurs et des éleveurs.

Le BURUNDI, le NIGERIA et la GUINEE accueillirent favorablement la coopération entre la CDB et la FAO. L'UE souligna l'importance des réseaux internationaux de collections *ex situ* et l'utilisation du mécanisme de redéploiement de l'information. Les PAYS-BAS se déclarèrent en faveur de la conservation des ressources génétiques végétales, sur site. La SUISSE fit noter l'importance de l'accès aux ressources génétiques végétales. L'AUSTRALIE soutint l'idée d'avoir des liens entre le mécanisme de redéploiement avec les mécanismes d'échange d'informations. L'INDONESIE souligna la nécessité d'une compensation adéquate des agriculteurs pour la culture des plantes traditionnelles et proposa la création d'un fonds fiduciaire pour les collections *ex situ* dans les pays en voie de développement. Le MALAWI et la SUEDE apportèrent leur appui à l'idée d'un protocole entrant dans le cadre de la CDB. La FRANCE appela à une description plus fine des collections. Le BURKINA FASO soutint la conservation *in situ* des espèces forestières. L'ARGENTINE suggéra que le traitement des RG, à l'échelle mondiale, s'effectue dans le cadre de la CDB. Le CANADA encouragea les pays à contribuer au processus du cas par cas. L'IRAN soutint la conservation *in situ*. Les USA déclarèrent que la FAO était le forum approprié pour aborder ces questions. Le RESEAUX DES ONG ALLEMANDES souligna l'importance de l'accessibilité aux matériaux *ex situ*. L'INSTITUT EDMUNDS déplora, au nom de plusieurs ONG, l'exécution de Ken SARO-WIWA, au Nigeria.

RAPPORTS NATIONAUX: Le SECRETARIAT introduisit UNEP/CDB/COP/2/5 ainsi qu'une note du document UNEP/CDB/COP/2/14 ayant trait aux objectif, forme et périodicité des rapports nationaux. L'UE appela à mettre l'accent sur le programme de travail à moyen terme.

GROUPES DE CONTACT

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET: Les délégués devaient mener un débat préliminaire, présidé par Peter UNWIN, (Royaume-Uni), sur le programme de travail. Ils

s'accordèrent, pour la plupart, pour dire le panier de travail était très important et soulignèrent la nécessité d'une approche à la fois souple et équilibrée. On discuta aussi de la possibilité de rajouter quelques nouvelles idées.

RESSOURCES FINANCIERES ET MECANISME DE FINANCEMENT: Le Groupe de contact présidé par John ASHE (Antigua et Barboude) discuta un certain nombre des points à l'ordre du jour, dont: la désignation de la structure institutionnelle opérant le mécanisme de financement de la Convention; le calendrier et le caractère de l'évaluation du mécanisme de financement; le projet du mémorandum d'accord; les lignes directrices pour les activités de départ ou celles de développements des potentialités; de nouvelles lignes directrices pour le mécanisme financier sur les priorités programmatiques et les modalités du traitement des projets; le lien entre OSASTT et STAP; et la poursuite de l'étude sur la disponibilité de ressources financières nouvelles. Cinq des sept paragraphes (chacun traitant d'un point spécifique de l'ordre du jour) des quatre projets de texte du Président, ont été largement approuvés. Le paragraphe concernant la désignation de la structure et le mémorandum d'accord, et un nouveau paragraphe, se rapportant à un programme de moyenne subvention, devaient rester non résolus.

LES QUESTIONS MARINES, COTIERES ET TERRESTRES: Le Groupe présidé par A.K. AHUJA (Inde) se réunit samedi et établit deux sous-groupes, l'un sur les questions de la mer et du littoral et l'autre sur les questions terrestres, coordonnés, respectivement, par l'Australie et le Brésil.

Le groupe sur les questions terrestres se focalisa sur une déclaration concernant le P.I.F. Certaines délégations déclarèrent que la déclaration devait porter sur les termes de référence. D'autres recommandèrent de se conformer aux priorités de la CDB, en utilisant les recommandations de l'OSASTT. Une autre délégation s'opposa à toute discussion sur quelque nouvel instrument juridique. Le sous-groupe constitua des comités de rédaction sur les questions écologiques et sur l'accès, sur le partage des avantages et sur les populations indigènes.

Le sous-groupe chargé des questions marines, présidé par Peter BRIDGEWATER (Australie), reçut, du Secrétariat des projets de texte concernant les termes de référence éventuels et la composition du panel *ad hoc* des experts en matière de biodiversité marine et côtière. Quatre autres projets devaient leur être présentés. Un comité de rédaction examina les moyens de combiner ces textes et décida d'utiliser le papier du Secrétariat, comme point de départ. Le comité de rédaction appuya, par ailleurs, la recommandation de l'OSASTT pour l'établissement du panel. Un groupe officieux devait intégrer, durant le week-end, des éléments des autres textes dans le papier du secrétariat.

BIOSECURITE: Le Groupe présidé par Effendy SUMARDJA (Indonésie) passa beaucoup de temps sur les questions de procédures. Trois projets de décisions sur le protocole de biosécurité (soumis par les G-77/CHINE, l'UE et la Norvège), devaient être examinés, ainsi que d'autres propositions non officielles. Deux différences devaient être relevées par les délégués, entre les différentes versions: la justification et la portée de la proposition de protocole. Un texte croché, du Président, se basant sur les propositions soumises, sera examiné aujourd'hui par le groupe.

DANS LES COULISSES

Le Secrétaire Exécutif, JUMA, s'est réuni, de manière non officielle, samedi dernier, avec les membres des ONG représentant les populations indigènes pour discuter d'une participation plus importante dans le processus de la CDB. Il a promis d'examiner la possibilité d'établir une représentation permanente, pour les populations indigènes, au sein du Secrétariat Exécutif.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunira cet après-midi et les délégués procéderont au vote sur la résidence du Secrétariat.

COMMISSION D'ENSEMBLE: La Commission se réunira dans la matinée. Elle abordera les questions autres que celles confiées aux groupes de contact.

GROUPES DE CONTACT: les groupes de contact se réuniront au cours de la matinée.

ERRATUM: Une erreur de traduction s'est glissée dans notre Bulletin N.32, page 2, 2ème colonne. Il fallait lire: La FRANCE mit en exergue la conservation *in situ* (et non pas *ex situ*). Nous prions nos sympathiques lecteurs francophones, qui auront du reste, corrigé par eux-mêmes, de ne pas nous en tenir rigueur.